



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 63697

Texte de la question

Mme Yvette Benayoun-Nakache attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'accès aux parloirs dans les établissements pénitentiaires pour les familles de détenus. Elle souligne, à travers l'exemple de la maison d'arrêt Saint-Michel, le manque de moyens mis au service de l'exercice de ce droit. En effet, dans ce cas précis, une seule ligne téléphonique est utilisable à cet effet, et les familles doivent se mobiliser parfois pendant plus de deux heures pour obtenir un contact avec la prison, si tant est qu'elles y parviennent. Aussi, certains détenus voient leur droit diminué pour des raisons techniques, or nous connaissons l'importance pour eux de maintenir le lien avec leur famille. Quatorze postes ont été récemment débloqués pour cet établissement, qui doit par ailleurs déménager, mais ils ne sont toujours pas effectifs. Elle lui demande si l'on ne pourrait pas envisager de les affecter à l'organisation des parloirs.

Données clés

Auteur : [Mme Yvette Benayoun-Nakache](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63697

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3935